



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°8100548 AZUFOR GAZON H

Maisons-Alfort, le 30 juin 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
AZUFOR GAZON H, n° AMM 8100548**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 20/06/2008 d'un dossier, déposé par BHS, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation AZUFOR GAZON H détenue par AGRIPHAR S.A.

Considérant la fourniture des attestations d'acceptation de transfert de BHS ;

Considérant la fourniture d'attestations de fourniture et d'approvisionnement entre BHS et NUFARM et SYNGENTA ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation AZUFOR GAZON H, présentée par BHS.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND